



Les greffiers attendent impatiemment l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, en ce début de mandat. Par le truchement de la « Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun » (CSTC), ils l'ont fait savoir au Chef de l'Etat.

Selon la correspondance adressée au Président de la République du Cameroun, ces acteurs de la justice, sont moins bien traités que les magistrats, les avocats, les notaires et les huissiers. Raison pour laquelle, ils formulent des revendications en dix points.

Les réclamations soulevées sont entre autres liées à la toge, à la formation continue, au sous-emploi du greffier, à son insertion dans le système administratif, aux conditions de travail, à la rémunération, au profil et perspectives de carrière.

Ainsi, il y est clairement mentionné que « la toge des greffiers devra être assortie d'une épitoge et arborer les couleurs du drapeau national, même sous la forme d'un macaron ».

Ils exigent également la création d'un secrétariat d'Etat en charge du personnel des greffes pour mieux assurer le suivi de leurs dossiers d'avancement et leur profil de carrière. Il est donné au Président Paul Biya, de constater à travers cette correspondance, que dans les juridictions, « le personnel contractuel occupe des postes de responsabilité, pendant les fonctionnaires des greffes sont disponibles et sans responsabilité ».

Ce sont les contractuels qui manipulent les dossiers de procédure, et siègent aux audiences. Pour ce qui est de la rémunération, ils exigent la revalorisation de leur salaire, en proposant les indices 405 et 610 respectivement pour les greffiers de la catégorie B1 et A1. Aussi estiment-ils que désormais il faudrait le paiement effectif des indemnités de port de robe variant entre 5.000 et 15.000 F CFA figurant bien sûr sur le bulletin de salaire, l'autonomisation des frais de relève, le versement d'une prime de risque s'élevant à 5.000 F CFA, la régularité dans le paiement des émoluments et la distribution de la prime de rendement.

En souhaitant la création d'une école de formation qui leur est propre et exclusivement dédiée, ces greffiers font savoir à Paul Biya nouvellement réélu à la magistrature suprême, qu'«il est dégradant qu'un greffier puisse être mis en détention provisoire dans son propre lieu de service ».

agora-mag.net/237actu